

# UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L' AISNE

4 bis Avenue Gustave Eiffel – 02400 Château-Thierry

Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80 - Fax : 03.23.71.56.31

—oOo—

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-sept le 28 Mars à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Marcel CHATELAIN, Président.

Membres en exercice : 33 titulaires - 12 suppléants	<b>Résultats du vote :</b>
Délégués présents : 28 délégués (22 titulaires – 6 suppléants)	Voix Pour : 28
Dont membres votants à voix délibérative : 28 délégués	Voix contre : 0
Date de convocation du Comité Syndical : 20 Mars 2017	Abstention : 0

### Membres présents :

Titulaires : Mme Tétard, Mme Bonneau, Mr P. Simon, Mr Fosset, Mr Stanislawski, Mme Fargette, Mr Morellon, Mr Dazard, Mr Gebka, Mr Pillière, Mr Godeau, Mr Chatelain, Mr Conversat, Mme Boudoux, Mr Mathis, Mr Jacquin, Mr Bandry, Mr Girardin, Mme Triconnet, Mr Trabuc, Mr Coppeaux, Mr Bouvry.

Suppléants : Mr Marquigny, Mr Delahaye, Mr Frex, Mr Martinet, Mr Paudière, Mme Van Landeghem.

Membres absents excusés : Mr Krabal, Mme Philippon, Mr Petel, Mr Saroul, Mr Marinel, Mr Picavet.

Membres absents (titulaires et suppléants): Mr Magnier, Mr Lauweryns, Mme Simon, Mr Cottez, Mr Jacquet, Mr Dussaussoy, Mr Agron, Mr Lequeux, Mr Bereaux, Mr Freudenreich, Mr Lantoine.

Assistaient également à la séance : Mr Bourgeois de la Société Véolia Eau.  
Le Personnel de l'Usesa : Mr Marginier, Mme Coorevits.

Est nommé secrétaire de séance : Mme Boudoux.

---

### Objet : Autorisation de programme pour l'opération de construction de la station de traitement après prise d'eau en rivière Marne

N°20170309

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2311-3,
- Les membres du Comité Syndical, entendu l'exposé du Président
- Vu l'autorisation de programme constituée en 2011 sur l'opération de construction de l'usine de traitement après prise d'eau en Marne,
- Considérant que le financement de cette opération se poursuit sur l'exercice 2017, dont le montant des travaux s'élève à 2 012 846.55 € T.T.C
- Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :
  - Décide l'autorisation de programme n ° AP/2011-01 sur l'opération de construction d'une usine de traitement après prise d'eau en Marne pour un montant total de 1 677 372.12 € hors taxes, soit **2 012 846.55 € TTC.**

.../...

Les crédits de paiement seront inscrits au budget primitif 2017 selon la répartition suivante :

<b>Budget Primitif 2017</b>	<b>DEPENSES</b>	
Intitulés	Comptes	Montant TTC des prévisions
Frais d'études	2031	118 508.00
Constructions	2313	1 810 028.95
Installations, matériel	2315	84 309.60
Cumul des crédits de paiements ouverts au BP 2017		<b>2 012 846.55</b>

- Les crédits engagés non exécutés sur un exercice feront l'objet d'une inscription en restes à réaliser à reporter sur l'exercice suivant,

- Les crédits non engagés au cours de l'exercice viendront s'ajouter aux crédits autorisés pour l'exercice suivant.

Le Président est chargé de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Marcel CHATELAIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20170328-20170309-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2017

